



MAIRIE

73260 LES AVANCHERS VALMOREL

Tél 04.79.09.83.27 Fax 04.79.09.89.12

mairie@valmorel.com

<http://www.lesavanchers.fr>

COMMUNE DES AVANCHERS-VALMOREL

**DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES
MAJEURS / D.I.C.R.I.M.**

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

GENERALITES

Le mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous sol; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

On distingue deux catégories de mouvements de terrain.

- Les mouvements lents et continus d'un versant instable sur des épaisseurs parfois importantes. Cela se remarque par des affaissements sur les routes, des bourrelets sur le sol, des arbres ou des poteaux penchés, le déboîtement des canalisations.
- Les mouvements rapides, telles les coulées boueuses caractérisées par un transport de matériaux avec flux d'eau sous forme plus ou moins fluide.

L'ampleur du phénomène est fonction de la topographie et du relief du versant, de la nature du sol et du sous-sol, des précipitations conduisant à une saturation en eau des sols, de l'intervention de l'homme (travaux de terrassement, de déviation des écoulements naturels des eaux...)

LE RISQUE DANS LA COMMUNE

Le cadre géologique

La géologie de la commune est dominée par des schistes liasiques (zone dauphinoise) avec localement des intercalations marno-calcaires. Au Sud, on rencontre les brèches de Tarentaise au dessus de 1850 m d'altitude.

Ces deux formations sont séparées par un contact faillé où affleure une étroite bande de cargneules triastiques.

L'ensemble du substratum rocheux présente une direction nord-est avec un pendage variable de 40 à 70° vers le sud-est.

Les formations glaciaires quaternaires masquent fréquemment le substratum et constituent des replats où sont installés la plupart des hameaux.

Le risque dans la commune

La commune est exposée à quatre types de mouvements de terrain:

- Glissements de terrains: ce risque est potentiel sur l'ensemble de la commune et intéresse les terrains de couverture (collusions, éboulis et formations glaciaire.)
- Eboulements de masses rocheuses: ce risque est cantonné au droit des escarpements de Crève Tête.
- Ravinement concentré: ce type de phénomène est limité à l'amont du thalweg séparant Montolivet et Quarante Plânes.
- Effondrement de berges : ce phénomène affecte la totalité des berges du Morel dans sa traversée de la commune.

Les zones d'aléa fort et à forte présomption d'instabilité sont en dehors des sites urbanisés et urbanisables: les berges du Morel, le thalweg de Quarante Plânes, les éboulis des escarpements rocheux constituant la crête de Crève Tête ; ils ne présentent aucun enjeu pour la sécurité publique.

Les zones d'aléa faible concernent les zones de replat où sont installées l'essentiel des habitations.

Les zones d'aléa moyen, celles qui nous intéressent, concernent une bonne partie du territoire de la commune parfois urbanisée, où les conditions hydrogéologiques sont mal connues.

Ces zones de glissements sont localisées dans une frange nord au droit des villages Fey dessous et dessus, en aval des villages Fey dessous et La Grange, en amont des villages de Cornet et de La Grange, dans la

moitié nord du village du Meiller, en pourtour du village de 40 Planes, en partie sud et avale de Lancheverne, en partie amont du secteur de Charmette, en partie avale du village du Pré, pour la totalité de la station de Valmorel. La localisation des glissements coïncide souvent avec la présence d'eau qui ruisselle naturellement sur les terrains.

Glissement de terrain saturé
d'eau
Voie communale, La Couerbaz



Outre le PPR qui les localise aux abords immédiats des zones urbanisées où le risque est limité, les glissements ne font pas l'objet d'une cartographie, cependant tous peuvent être observés en zone naturelle : le terrain qui glisse n'est jamais remis en état, sauf au droit des voies de circulation.

Il convient de souligner qu'aucun événement important, significatif et grave n'a été recensé sur le territoire de la commune, néanmoins, des glissements localisés en dehors des zones habitées ont toujours été observés sans mettre en cause la sécurité des habitants.

L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Les glissements de terrain survenus sur le territoire de la commune n'ont jamais fait l'objet d'une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

LES ACTIONS PREVENTIVES DANS LA COMMUNE

La connaissance du risque

La connaissance du risque et des zones exposées est précisée dans le document récent ci-dessous :

- ❖ Le PPR (Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles) qui traite des zones urbanisées actuelles, des zones à urbaniser, des abords des villages et de la station.

La surveillance

Il n'est organisé aucune surveillance spécifique des terrains sujets à glissements; cependant les services techniques de la commune font preuve de vigilance lors des fontes des neiges et l'arrivée en grande quantité d'eau sur des sols sujets à aléas.

Les éboulements de masses rocheuses, ravinements concentrés, ont lieu dans des zones naturelles en dehors de tout lieu circulé et habité ; ils ne représentent aucun enjeu.

Les actions menées / les travaux réalisés

Les travaux engagés afin d'éviter les glissements de terrain ne relèvent à ce jour que de l'entretien des écoulements d'eau à proximité immédiate des villages: curage des drains, entretien des fossés drainants, collectes des eaux pluviales afin qu'elles ne saturent et ne déstabilisent pas les sols.

Cependant pour aller plus loin dans une démarche préventive, en 2007, dans le cadre du PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations en Tarentaise) la commune a missionné l'ONF ainsi que le service RTM afin de dresser un inventaire et mettre en place un programme d'actions visant à réhabiliter les biollènes. Ces drains et fossés drainants, entretenus par le passé, situés à l'amont des villages et dans la forêt communale, avaient pour objet d'éviter la saturation en eau des sols et leur glissement. Cette étude s'appuie sur un inventaire réalisé auprès des anciens, puisque ces derniers, les entretenaient dans le cadre des corvées de villages.

Tant qu'une connaissance exhaustive du fonctionnement de ces ouvrages n'est pas acquise, toute intervention non planifiée ne peut figurer à l'ordre du jour.

La démarche consisterait donc à répertorier et localiser ces drains pour ceux dont l'existence a été oubliée, sensibiliser les populations à cette démarche, obtenir les autorisations de passage nécessaires à l'engagement de travaux qui seraient ensuite lancés sur plusieurs années, suivant leur ampleur.

Il va de soi que les risques d'éboulements de masses rocheuses au droit des escarpements de Crève Tête, de ravinement concentré à l'amont du thalweg séparant Montolivet et Quarante Plânes, d'effondrement des berges du Morel, ne font l'objet d'aucune disposition particulière, sinon l'observation, puisque situés en dehors des zones circulées et habitées.

Les dispositions d'aménagement et d'urbanisme

La commune est concernée par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) prenant en compte les glissements de terrain. Il a été réalisé en préalable à la révision générale du PLU et est pris en compte dans le document d'urbanisme opposable aux tiers. Sa consultation est indispensable avant l'élaboration de tout projet.

On peut lister quelques dispositions de bon sens à mettre en œuvre lors de projets :

- Modérer les terrassements qui déstabilisent les sols, les affouillements.
- Eviter les surcharges dues au dépôt et stockage de matériaux sur les terrains.
- Eviter l'épandage et l'infiltration d'eaux sur les terrains.
- Evacuer les eaux usées et les eaux pluviales par des réseaux étanches vers les collecteurs communaux. Vérifier leur état afin de déceler les fuites.



Glissement de terrain
chemin Lancheverne / Valmorel

Il va de soi que les zones fortement exposées sont interdites, et resteront interdites, à toutes constructions visant l'hébergement de personnes.

L'information et l'éducation

Les habitants sont sensibilisés aux risques de glissements de terrains:

- Tout d'abord parce qu'ils en sont les témoins lorsque ceux-ci terminent leur course en bordure de voie, coupent temporairement un chemin rural ou un sentier, déstabilisent un ouvrage de soutènement fragile.
- Par l'intermédiaire du bulletin municipal qui fait état de ces événements, bien souvent simultanés aux crues des torrents et ruisseaux.

Il est à noter que le programme de recensement et cartographie des biollènes évoqué ci-avant, puis l'engagement des travaux, va amener les agents de l'ONF à enquêter auprès des habitants afin de les localiser; les riverains et propriétaires des terrains d'assiette de ces ouvrages seront amenés à autoriser les travaux à engager ainsi que leur entretien dans le temps.

Le retour d'expérience

Mises à part des tâches ponctuelles, aucun travail d'ampleur ayant été engagé afin de palier aux glissements de terrains à ce jour, il est impossible de dresser un bilan objectif. En tout état de cause, seules les zones habitées représentent un enjeu de sécurité publique, et les actions menées dans le cadre d'entretien des terrains ont conduit à éviter toute déstabilisation grave de sols dans les zones urbanisées.

LES MESURES DE POLICE ET DE SAUVEGARDE

La sauvegarde

Par mesure de sauvegarde, il est conseillé aux populations d'évacuer, de ne pas stationner dans les zones qui ont fait l'objet d'un glissement de terrain; un versant déstabilisé pouvant à nouveau faire l'objet de déséquilibre ou engendrer des chutes de blocs. Ne pas rester à proximité d'un ouvrage endommagé ou fissuré, sous des arbres dangereusement inclinés.... Informer les services municipaux, les services de sécurité civile et de secours. Prévenir son assureur en cas de dommages.

L'alerte

Outre le phénomène de gel-dégel qui entraîne les blocs instables en pieds d'éboulis (qui se produit en dehors des zones habitées et circulées), les glissements de terrains sont fortement liés à la durée des épisodes pluvieux et aux ruissellements d'eaux qui en sont les conséquences.

Une carte de vigilance météorologique illustre la possibilité d'un phénomène météorologique dangereux pour les 24 h suivantes. Lorsque la couleur est orange ou rouge une procédure de suivi est mise en place afin d'accéder directement à l'évolution de l'événement et aux consignes de comportement spécifiques. La carte de vigilance et les éventuelles actualisations sont diffusées dans le département, à la préfecture, aux différents services publics, au CODIS, à la DDE, aux médias ainsi qu'aux Maires, Conseils Généraux et grand public via internet sur meteo.fr

Les fréquences radio

Pendant l'épisode pluvieux France Bleu Pays de Savoie informe des conditions de praticabilité des routes sur 103.9Mhz. Une information plus précise est donnée sur le site par RFM Valmorel 104.3Mhz

Le plan communal de sauvegarde (PCS)

Il existe dans la commune un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), destiné à gérer une situation de crise.

Les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) dans les ERP

Pour les établissements recevant du public, le gestionnaire doit veiller à la sécurité des personnes en attendant les secours. Par exemple, il a été demandé aux directeurs d'écoles et chefs d'établissements scolaires d'élaborer un plan particulier de mise en sûreté afin d'assurer la sécurité du personnel et des enfants et d'éviter que les parents viennent chercher leurs enfants.

[LA CARTOGRAPHIE](#)

PPR: Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles consultable sur le site internet lesavanchers.fr rubrique « urbanisme »

DCS: Dossier Communal Synthétique, ce document se veut une synthèse à grande échelle; il n'a fait l'objet d'aucune étude ni visite sur le terrain, il est donc à interpréter avec beaucoup de précautions.

[LES CONTACTS](#)

Mairie :	04 79 09 83 27
Services Techniques Valmorel :	04 79 09 84 54
Subdivision Equipement Grand Coeur :	04 79 44 50 80 ou 81
Pompiers caserne de Valmorel :	112
RTM - Restauration des Terrains en Montagne	04 79 69 78 45
DDPC - Service de la Protection Civile	04 79 75 50 30

[POUR EN SAVOIR PLUS](#)

lesavanchers.fr rubrique « urbanisme »